

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOURNIAC

Conseillers **Séance du quatorze février deux mil treize à 20 heures**
 En exercice : 11
 Présents : 9 Le Conseil Municipal de Journiac dûment convoqué, s'est réuni
 Absent : 0 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame
 Votants : 11 Marie-Claude RUAUD, Maire
 Procurations : 2 Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2013

Présents : Dominique BARTHE, Michel BOUYNET, Daniel DELMARÈS,
 Jean-Marc MAURY, Maryse MAXIME, Brigitte PONS, Marie-
 Claude RUAUD, Jean-Louis TEULET, Pascal TEULET

Représenté : William DOUGNAC représenté par Jean Marc MAURY
 Sylvie LEMOUZY représentée par Daniel DELMARÈS

Absent :

Secrétaire de séance : Michel BOUYNET

D2013/01

CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR OLIVIER FONGAUFFIER

Madame le Maire rappelle que Monsieur FONGAUFFIER, depuis son recrutement au titre d'un contrat unique d'insertion financé par l'état, remplit sa mission au service technique de mairie. Elle propose de reconduire son contrat pour 12 mois, sur une base de 20 heures hebdomadaires en contrat aidé. La demande de renouvellement a été transmise à pôle emploi, cet organisme ne nous a pas encore précisé les conditions d'aide qu'il nous accordera, soit 70 %, soit 60 %.

Le Conseil Municipal prend acte du recrutement de Monsieur Olivier FONGAUFFIER selon les conditions précitées, à partir 5 mars 2013 jusqu'au 4 mars 2014, et **mandate** Mme le Maire pour engager les démarches et signer les conventions nécessaires à cet effet.

POUR : 11

D2013/02

RENOUVELLEMENT CONTRAT CNP 2013

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat CNP assurance pour l'année 2013, le Conseil Municipal après en avoir délibéré **autorise**, à l'**unanimité** des présents, Mme le Maire à signer le contrat CNP pour 2013 et de prendre l'attache du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne à cet effet.

D2013/03**CHANGEMENT D'ASSIETTE DU CHEMIN RURAL DE FONTENDRIEUX**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations en date du 27 février 2002 et 11 novembre 2005 par lesquelles il était mentionné que le Conseil Municipal donnait tout pouvoir afin d'effectuer les démarches utiles relatives au changement d'assiette du chemin rural de « Fontendrieux ».

Afin de clôturer cette opération rappelons que les parcelles s'énumèrent ainsi :

1. Superficie de la parcelle vendue par la commune de Journiac à Monsieur Marc BAGES :
11 a 37 ca

Le prix de vente est fixé à 0.23 € le m², soit un total de 261.51 €.

2. Superficie des parcelles vendues par Monsieur Marc BAGES à la commune de Journiac lieu-dit « Fontendrieux Ouest » : 30 a 15 ca

Le prix de vente est fixé à 0.23 € le m², soit un total de 693.15 €.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** des présents **se prononce favorablement** à ce changement et **mandate** Mme le Maire pour engager les démarches et signer les pièces nécessaires à cet effet.

D2013/04**APPROBATION DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE CHOIX DES ARTISANS QUI EFFECTUERONT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE**

Une procédure adaptée a été lancée par la Commission d'appel d'offres lors de la réunion du 11 octobre 2012 en vue du choix des sociétés susceptibles d'assurer les travaux de restauration de l'église.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 31 octobre 2012, affiché à la porte de la Mairie et inséré dans les rubriques des annonces légales du journal « Sud Ouest » du 6 novembre 2012 et sur le site cg24.

La date limite de remise des offres a été fixée au 29 novembre 2012, 17 heures.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 décembre 2012, à 18 h 30, pour ouvrir les plis et a enregistré les 20 propositions suivantes :

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| ➤ Lot N° 1 Maçonnerie | 6 propositions |
| ➤ Lot N° 2 Peintures murales | 1 propositions |
| ➤ Lot N° 3 Menuiserie | 4 propositions |
| ➤ Lot N° 4 Charpente | 5 propositions |
| ➤ Lot N° 5 Vitraux et protection | 4 propositions |

Monsieur Luc Joudinaud a effectué le rapport d'analyses le 20 décembre 2012. Après étude des offres et en fonction des critères arrêtés dans le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres, réunie le 5 février, a finalisé ses choix.

Après application des pondérations énoncées dans le règlement de consultation, il apparaît que les entreprises choisies sont les mieux disantes ou les mieux faisantes pour la réalisation de ce programme.

Choix des entreprises :

➤ Offre N° 1 :	RESTAURATEURS DU PATRIMOINE	56 520.90 € H.T.
➤ Offre N° 2 :	L'ATELIER D'ORNEMENTS	27 217.60 € H.T.
➤ Offre N° 3 :	MENUISRIE DU MOULIN ROUGE	7 579.40 € H.T.
➤ Offre N° 4 :	ESPACE BOIS	15 949.61 € H.T.
➤ Offre N° 5 :	MARTIN	18 849.00 € H.T.

Le total H.T. de la somme des marchés est de :	126 116.51 € H.T.
Aléas et imprévus :	14 705.49 € H.T.
TOTAL prévisionnel H.T. des travaux :	140 822.00 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la Commission d'appel d'offres, soit un montant total de 140 822.00 € H. T. de travaux. Le Conseil Municipal **mandate** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

POUR : 11

D2013/05

RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal est informé que lors de la réunion des délégués du SIVOS JOURNIAC MAUZENS le 12 février 2013, en présence de Anne Catherine FAVREAU Directrice de l'école maternelle et de Jérôme Kiefer Directeur de l'école primaire, une discussion s'est engagée quant à la réforme des rythmes scolaires et sa mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2013 ou son report à la rentrée scolaire 2014.

Devant la complexité de l'organisation et des coûts supplémentaires pour le SIVOS, les délégués seraient favorables au report en 2014 de la mise en œuvre de cette réforme. La prochaine réunion entérinera leur décision.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Un débat s'engage, chaque élu émet une position quant à la finalité de mettre en place les rythmes scolaires soit à la Rentrée 2013, soit à la Rentrée 2014. Le Conseil Municipal sera vigilant sur l'évolution de ce dossier.

D2013/06

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2012

En application de l'article L 2224.5 du Code Général des collectivités territoriales, Madame le Maire présente au Conseil Municipal son rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Au regard des indicateurs obligatoires, les taux de conformité des eaux distribuées pour la microbiologie est conforme à 90.90 %, les paramètres physico-chimiques, se révèlent conformes en totalité.

Les analyses permettent de suivre la présence d'éléments en relation avec la structure de l'eau mais aussi les substances indésirables. Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau est de bonne qualité. La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages et de leur entretien.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) de 77 € et une part proportionnelle au m³ soit 0,70 € au 1^{er} Janvier 2013.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal **adopte** ce rapport à l'**unanimité**.

DIVERS

D2013/07

CONVENTION MÉDECINE DU TRAVAIL

Le Conseil Municipal **accepte** à l'**unanimité** l'adhésion de la commune au service Pôle Santé et Sécurité du Centre de Gestion de la Dordogne et donne mandat à Mme le Maire pour signer la convention.

D2013/08

ADDUCTION D'EAU POTABLE

Après avoir pris l'attache de l'entreprise INFRA.CONCEPT, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer le réducteur de pression au lieu-dit « Le Bos », de poser un petit supprimeur au lieu-dit « La Clavelie », et de modifier la canalisation qui dessert la maison de Monsieur et Madame LEZORAY, afin d'améliorer le service aux abonnés.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, se prononce favorablement et **mandate** Mme le Maire pour engager les travaux nécessaires dès que le temps le permettra.

D2013/09

SALLE DES FÊTES

Madame le Maire évoque la problématique des travaux d'extension de la salle des fêtes. L'agence de contrôle, APAVE, s'interroge sur le suivi du chantier et du respect d'un calendrier. Mme le Maire prendra contact avec le Maître d'œuvre.

D2013/10

CHEMINS

Le Maire donne lecture aux Conseillers Municipaux des lettres recommandées envoyées par Messieurs Mike ANTHONY et Olivier JACQUENOD à propos de l'accès à leur propriété respective.

D2013/11**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FÊTES**

Le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes rencontrés lors de la réunion de chantier du 3 décembre 2012 en présence du Maître d'œuvre et des artisans, il a été constaté d'importantes infiltrations d'eau au niveau du mur de soutènement.

Afin de palier à ce désagrément et d'obtenir une isolation convenable une réflexion a été engagée et il a été préconisé de faire réaliser un caniveau intérieur et un doublage en Siporex de 15 cm avec des joints étanches et un soubassement en parpaings. Ces travaux occasionneraient un coût supplémentaire de 4 488.50 € H.T.

D'autre part la création d'une cloison pré-pymétal coupe feu 2 heures devra être réalisée afin de séparer en deux la salle de rangement dont une salle sera réservée à la vaisselle et l'autre aux divers matériels. Le coût supplémentaire de ces travaux serait de 743.60 €.

Après avoir considéré les deux propositions, le Conseil Municipal **délibère et accepte à l'unanimité** la réalisation des travaux et le règlement des factures sur la base de :

- 4 488.50 € pour l'entreprise Franck COULAUD
- 743.60 € pour l'entreprise Alain GARRIGUE

Après avoir lu le compte rendu du procès verbal, l'ensemble des propositions est adopté par le Conseil Municipal, la séance est levée à 21 heures 40.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2013

**D2013/01 – D2013/02 - D2013/03 – D2013/04 – D2013/05 – D2013/06 –
D2013/07 – D2013/08 – D2013/09 – D2013/10 – D2013/11**

Dominique BARTHE		Jean-Marc MAURY	
Michel BOUYNET		Maryse MAXIME	
Daniel DELMARES		Brigitte PONS	
William DOUGNAC		Marie-Claude RUAUD	
Sylvie LEMOUZY		Jean-Louis TEULET	
		Pascal TEULET	